

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/TPR/G/164

3 mai 2006

(06-2006)

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

Rapport de

I'ISLANDE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par l'Islande est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'Islande.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	5
II. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	6
1) ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES	6
2) COMMERCE EXTÉRIEUR	8
3) RÉFORMES STRUCTURELLES	10
i) Privatisation	10
ii) Politique de concurrence	10
iii) Déréglementation des marchés	11
iv) Réforme fiscale	12
v) Autres réformes menées à bien durant la période considérée	12
III. OBJECTIFS ET ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	13
1) L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE	13
2) L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE)	15
3) ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE	16

I. INTRODUCTION

1. Le commerce international, qui représente une part importante du PIB islandais, joue un rôle clé dans l'économie du pays.¹ L'Islande importe une grande diversité de produits manufacturés et de produits de base, ce qui s'explique aussi bien par la petite dimension de son économie que par l'éventail limité de ses ressources naturelles. Tout en restant centrées sur le poisson et les autres produits de la mer, ses exportations se sont beaucoup diversifiées au cours des dernières années, et l'importance des produits manufacturés et des services a rapidement augmenté. Le gouvernement attache une grande importance à l'ouverture des marchés pour les biens et les services et à la poursuite de la libéralisation des échanges aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral.

2. L'objectif de la politique économique islandaise est de maintenir la stabilité économique et d'élever le niveau de vie. La stratégie en matière budgétaire consiste à créer un effet anticyclique sur la demande grâce à des stabilisateurs automatiques et à des mesures discrétionnaires. Alors que le taux de croissance de l'économie a été élevé au cours des dernières années, la politique budgétaire a eu pour effet de limiter la demande. Cette politique de rigueur a entraîné des excédents budgétaires, qui ont servi à réduire la dette publique. La politique monétaire, réformée en 2001, vise à contenir l'inflation à 2,5 pour cent, avec un taux de change flottant. Au cours des dernières années, le taux d'intérêt a été fortement relevé, afin de contrer une demande en augmentation rapide due en partie à de vastes projets d'investissement. Cette politique a entraîné une appréciation de la couronne islandaise, qui a contribué à limiter la pression sur les prix.

3. D'importantes réformes structurelles ont été mises en œuvre au cours des dernières années. Elles ont contribué à accélérer la croissance économique, tout en aidant à réduire les pressions au niveau de la demande. Le système fiscal a été simplifié et rendu plus efficace et plus neutre, grâce notamment à une réduction sensible des taux d'imposition. Les entreprises publiques dans le secteur financier et le secteur des communications ont été privatisées, ce qui a permis d'intensifier la concurrence et l'activité économique, et le produit de ces privatisations a servi à réduire encore la dette publique, qui est actuellement basse selon les critères internationaux. En outre, les marchés de l'électricité et des télécommunications ont été libéralisés, et le cadre réglementaire de la concurrence et des marchés publics a été renforcé. Ces réformes ont contribué à rendre le contexte des affaires plus favorable aux investisseurs nationaux et étrangers.

4. La principale difficulté pour les responsables politiques au cours des dernières années a été de gérer une forte croissance économique. Point important, l'afflux de travailleurs étrangers ainsi que la faiblesse et la stabilité des prix sur les marchés internationaux ont aidé à atténuer les pressions sur l'économie. Les réformes économiques et structurelles se sont donc combinées pour assurer un environnement stable et souple pour les producteurs islandais de biens et de services. Autre point important, la possibilité de s'adapter en souplesse à un environnement économique sans cesse changeant et en voie de mondialisation a permis aux entreprises de rester viables et de gérer une détérioration temporaire de leur compétitivité internationale due au taux de change élevé de ces dernières années.

5. La politique commerciale islandaise repose sur trois grands axes: libéralisation du commerce multilatéral dans le cadre de l'OMC, libéralisation régionale par la voie de l'Espace économique européen (EEE) avec les partenaires de l'Islande au sein de l'AELE/EEE et de l'Union européenne, et accords bilatéraux de libre-échange, en coopération avec les partenaires de l'AELE que sont le

¹ En 2004, les exportations et les importations de biens et services ont représenté respectivement 41 et 36 pour cent du PIB.

Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. L'Islande considère les accords commerciaux régionaux et bilatéraux comme complémentaires au régime multilatéral. Ils sont essentiels au développement de la coopération économique et commerciale, tout en constituant un fondement important pour les possibilités commerciales du pays. Cela étant, ils ne peuvent remplacer un régime commercial multilatéral solide et fondé sur des règles, qui revêt une importance particulière pour les Membres plus modestes tels que l'Islande. L'Islande est en outre fermement attachée au Programme de Doha pour le développement et à un résultat juste et équitable qui sera bénéfique à l'ensemble des Membres.

6. Le présent rapport commence par décrire l'environnement économique dans lequel le commerce islandais s'est développé depuis l'examen précédent. Il expose ensuite les principales réformes structurelles mises en œuvre. Enfin, il décrit les objectifs de la politique commerciale islandaise ainsi que les faits marquants qui ont eu lieu durant la période considérée.

II. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1) ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

7. Les politiques de libéralisation des marchés, de consolidation budgétaire et de privatisation et les autres réformes structurelles ont amené l'économie islandaise à prendre un virage au début des années 90. Après une période de croissance faible ou négative de la production à la fin des années 80 et au début des années 90, l'activité économique a repris. Durant la seconde moitié des années 90, le processus de libéralisation s'est poursuivi, la concurrence s'est intensifiée, les marchés financiers et les institutions financières ont été restructurés, et la politique de taux de change a été assouplie. Avec les effets supplémentaires dus à un accroissement des investissements étrangers directs, notamment dans les capacités de production d'aluminium, l'Islande a bénéficié de l'un des taux de croissance du PIB les plus élevés parmi les pays de l'OCDE. Mais en 1999, les signes de surchauffe sont devenus de plus en plus évidents. L'inflation s'est accélérée avec le changement de politique monétaire. La politique de taux de change fixe a été abandonnée, et un taux de change flexible accompagné d'un objectif d'inflation a été adopté. Il en est résulté une chute du taux de change, avec un pic inflationniste qui a atteint son maximum en janvier 2002. L'économie s'est alors rapidement ajustée, et le déficit du compte courant a disparu en l'espace de deux ans. En raison du fléchissement croissant de l'économie, le taux d'inflation est assez rapidement revenu vers l'objectif de 2,5 pour cent. En 2003, l'Islande a connu une relance économique, qui a pris de l'ampleur en 2004, lorsque la croissance du PIB a atteint 8,2 pour cent. En 2005, la croissance s'est poursuivie avec un taux de 5,5 pour cent.

8. La consommation privée et les investissements à grande échelle dans de vastes projets à forte intensité d'énergie ont joué un rôle important dans cette croissance récente. Par rapport à la dimension de l'économie islandaise, les investissements dans les secteurs de l'aluminium et de l'énergie ont été considérables au cours des dernières années, représentant au total un peu plus du quart du PIB national de 2005. Un deuxième moteur a été le changement fondamental qui s'est produit sur le marché hypothécaire en 2004, lorsque les banques se sont engagées dans une compétition frontale avec le Fonds de financement du logement (HFF).

9. Le taux de participation au marché du travail islandais est parmi les plus élevés de tous les pays de l'OCDE. Au cours des dix dernières années, il a toujours été largement supérieur à 80 pour cent. Ce résultat s'explique en partie par le fait que le taux de chômage en Islande est l'un des plus faibles de l'OCDE. En 2004, il a été de 3,1 pour cent, soit beaucoup moins qu'au début des années 90, et en 2005 il a légèrement baissé. Le taux de participation des femmes a aussi été très élevé selon les critères internationaux. En 2004, il était l'un des plus élevés de l'OCDE, les femmes représentant 47 pour cent de la population active. Les taux de participation des jeunes et des personnes âgées sont

aussi passablement élevés. En outre, les Islandais ont tendance à travailler de longues heures. Le taux de participation et le nombre d'heures travaillées ont une corrélation positive avec la croissance économique, atténuant les variations cycliques du chômage.

10. L'évolution récente sur le marché du travail est quelque peu contradictoire. Le dérapage des salaires a toujours été relativement modéré, même dans les secteurs qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre. L'intensification de la concurrence sur les marchés de produits semble avoir ajouté une nouvelle dimension à la flexibilité du marché du travail islandais, car les employeurs ont choisi d'importer de la main-d'œuvre en grande quantité plutôt que de pousser les salaires à la hausse, comme lors des périodes précédentes de pénurie de main-d'œuvre. En 2004, les étrangers constituaient environ 4,7 pour cent de la main-d'œuvre islandaise, chiffre modeste mais qui représente une forte hausse du nombre de travailleurs étrangers au cours des dernières années.

11. Un nouveau cadre pour la politique monétaire a été mis en place en 2001, accordant à la Banque centrale une indépendance totale en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique monétaire conformément à l'objectif d'inflation. L'objectif défini était une hausse de 2,5 pour cent de l'IPC sur 12 mois. Après un pic causé par une forte dépréciation de la couronne due à la correction des déséquilibres qui s'étaient accumulés durant le régime précédent de taux de change fixe, l'objectif d'inflation a été atteint en novembre 2003. Ensuite, l'inflation a été égale ou inférieure à l'objectif jusqu'au printemps 2004. Depuis, elle est supérieure à l'objectif; en 2005, elle a dépassé l'objectif de 1,5 pour cent en moyenne. L'augmentation récente de l'inflation est due à l'accroissement rapide de la demande intérieure causée par l'effet combiné des projets d'investissement et de l'accès plus large des ménages et des entreprises à des crédits assortis de taux d'intérêt plus faibles. L'inflation est essentiellement imputable à la hausse des prix de l'immobilier. Si l'on exclut l'immobilier, elle a été minime en 2005. Le fait que l'inflation est tirée par la demande se voit surtout dans la hausse du prix des produits et services non échangés et de l'immobilier, alors que les prix des autres produits, à l'exception des combustibles, ont baissé d'année en année, en raison surtout de l'appréciation de la couronne.

12. Bien que les déséquilibres actuels de l'économie soient préoccupants, le nouveau cadre de la politique monétaire a permis à la Banque centrale de réagir plus rapidement que lors des périodes antérieures de déséquilibre. Compte tenu de la progression de la demande et des perspectives inflationnistes, la Banque centrale a commencé à relever son taux directeur dès le mois de mai 2004. En septembre 2005, elle a réaffirmé son engagement de ramener l'inflation à l'objectif en appliquant une politique monétaire stricte et en la maintenant pendant une période plus longue que prévu. En janvier 2006, le taux avait été relevé de plus de 5 points à 10,75 pour cent.

13. Par rapport à ses voisins, l'Islande a un secteur public assez modeste, dont les dépenses ont représenté environ 47 pour cent du PIB en 2004. Ce taux est inférieur à ceux des pays nordiques (53 pour cent) et des pays continentaux de l'Union européenne (49 pour cent), mais supérieur à ceux des États-Unis, du Japon ou de la Corée.

14. Les dépenses publiques générales en pourcentage du PIB ont augmenté au cours des dernières années, passant de 42,3 pour cent en 1998 à 45,7 pour cent en 2005, en raison surtout de l'accroissement des dépenses de santé, d'éducation et de protection sociale. Le budget est cependant resté généralement excédentaire, car les recettes publiques en pourcentage du PIB sont passées dans le même temps de 42,8 à 49 pour cent. Durant les dix dernières années environ, l'équilibre budgétaire a été anticyclique. Il y a eu une série de déficits sur 13 ans, qui a pris fin en 1997, après la relance économique. Au cours de cette relance, qui a duré de 1997 à 2001, le budget est redevenu excédentaire. Avec le ralentissement des années 2002-2003, l'excédent s'est transformé en déficit. La

reprise a généré à nouveau un excédent en 2004 et 2005. La politique budgétaire restrictive du gouvernement a permis de transformer le déficit de 2003 en un excédent en 2004 et 2005. L'impact de cette politique a été chiffré à 5,5 pour cent du PIB pour la période. Ce résultat repose sur l'objectif à moyen terme du gouvernement qui est de réduire la croissance des dépenses, tout en permettant aux recettes dues à la reprise de générer un excédent appréciable. Il a été atteint malgré une baisse de 1 point de pourcentage du taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en 2005.

15. Si les prévisions budgétaires pour 2005 se réalisent, l'excédent financier de la période 1998-2005 atteindra 38 milliards de couronnes. Cet argent est actuellement utilisé pour renforcer la Caisse de retraite des fonctionnaires et réduire encore la dette du Trésor, qui a diminué de près de la moitié depuis 1995. La dette totale du Trésor a été ramenée de 52,3 pour cent du PIB en 1995 à 20,2 pour cent selon le budget de 2005. La dette nette du Trésor a été ramenée de 35,0 pour cent du PIB en 1995 à 7,7 pour cent selon les prévisions pour 2005, grâce aussi au fait que le produit de la vente d'Iceland Telecom a été utilisé pour réduire encore la dette. La diminution de la dette entraîne une diminution des intérêts à verser. Si la dette était restée à son niveau de 1998, les intérêts auraient dépassé de 11 milliards de couronnes le montant estimatif inscrit au budget, ce qui est loin d'être négligeable. Les cotisations supplémentaires versées par le Trésor à la Caisse de retraite des fonctionnaires – destinées à réduire les engagements futurs à l'égard de la Caisse – représentent près de 80 milliards de couronnes, intérêts compris, pour la période 1995-2005. La position de la Caisse a donc été renforcée, et le Trésor n'aura plus besoin de faire de versements directs pour les pensions versées par la Caisse pendant de nombreuses années.

16. En 2006, la croissance du PIB devrait rester forte, à 5 pour cent. La demande intérieure devrait ralentir, mais l'accroissement des exportations de produits en aluminium commencera à se faire sentir. En 2007, l'activité économique devrait ralentir, et la croissance du PIB, estimée à 2,7 pour cent, devrait être tirée par l'amélioration continue du commerce extérieur. Le déficit du compte courant a atteint un record l'an dernier avec 15 pour cent du PIB. Il devrait baisser cette année à 13 pour cent, puis chuter en 2007, pour se situer aux alentours de 6 pour cent. Le chômage, qui a fortement régressé, devrait être de 1,7 pour cent de la population active en 2006, avant de remonter à 2,6 pour cent en 2007, lorsque l'activité se ralentira. Une certaine pression devrait se faire sentir sur l'économie cette année, mais elle devrait s'atténuer rapidement l'an prochain avec l'achèvement des grands projets d'investissement. La hausse rapide des prix de l'immobilier a entraîné une augmentation de 4 pour cent de l'IPC en 2005, ce qui est supérieur à l'objectif d'inflation de 2,5 pour cent visé par la Banque centrale. Selon les projections, l'inflation sera de 3,9 pour cent en 2006. On estime que les prix de l'immobilier ont atteint leur niveau maximal et que le taux de change de la couronne baissera tout au long de l'année. L'inflation devrait être de 4 pour cent en 2007 du fait que la couronne continuera de s'affaiblir.

2) COMMERCE EXTÉRIEUR

17. En 2004, les importations et les exportations de biens et services ont représenté respectivement 41 et 36 pour cent du PIB. Bien que l'Islande puisse être considérée comme une économie assez ouverte, ce qui correspond au faible montant de son PIB, de nombreuses économies de plus grande taille ont un taux bien plus élevé. Dans une certaine mesure, le taux inférieur de l'Islande peut s'expliquer par le fait qu'elle est éloignée des grands centres de population, mais d'autres facteurs sont aussi en cause, notamment l'instabilité de la monnaie et le coût de la main-d'œuvre qui est relativement élevé si on le compare au moyen d'une unité monétaire commune. Les exportations se sont cependant beaucoup diversifiées au cours des dernières années, grâce aux réformes structurelles et à la privatisation des entreprises publiques dans le secteur financier et ailleurs. Même si le poisson et les autres produits de la mer constituent toujours la majeure partie des exportations de

marchandises, leur part baisse depuis une douzaine d'années. En 2004, ils ont représenté 60 pour cent des exportations de marchandises et 39 pour cent des exportations totales, contre 82 pour cent et 60 pour cent respectivement en 1991. Les exportations de produits manufacturés, qui ont augmenté rapidement, représentaient 35 pour cent des exportations de marchandises en 2004. Les services représentent désormais 36 pour cent des recettes d'exportation, contre 26 pour cent en 1990.

18. L'Islande importe une grande diversité de produits manufacturés et de produits de base, ce qui s'explique aussi bien par la petite dimension de son économie que par l'éventail limité de ses ressources naturelles. Les importations de biens d'équipement ont représenté 28 pour cent des importations totales de marchandises en 2004. Les fournitures industrielles et les biens de consommation représentent chacun un tiers environ des importations. Les accords de libre-échange avec l'Europe ont stimulé le commerce islandais avec la région, ce qui a fait baisser la part du commerce avec l'Amérique du Nord. En 2004, les quatre cinquièmes des exportations de marchandises ont été destinés aux pays de l'EEE, lequel a été la source de près des trois quarts des importations islandaises. Actuellement, les plus gros partenaires commerciaux sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et les pays nordiques. Du point de vue de la monnaie, la zone euro constitue la principale zone commerciale avec 40 pour cent des importations et 48 pour cent des exportations. Depuis quelques années, l'Islande affiche généralement un excédent commercial avec le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas et les pays ibériques, et un déficit avec les États-Unis, le Japon et les pays nordiques.

19. La part des services dans le commerce total de l'Islande est l'une des plus fortes parmi les pays de l'OCDE. En 2003, l'Islande est arrivée au troisième rang, avec une proportion d'un tiers. Les données sur la destination des services ne sont pas aussi fiables que celles sur le commerce des marchandises. Néanmoins, en 2004, un peu plus du cinquième des exportations de services se sont faites en euro et les deux cinquièmes en dollars des États-Unis.

20. Depuis 1995, les seules restrictions à l'investissement par des non-résidents en Islande s'appliquent à l'investissement étranger direct dans les pêcheries et la transformation du poisson, la production et la distribution d'énergie, et les compagnies d'aviation. Les restrictions à l'investissement dans le secteur de la pêche, qui s'appliquent de la même façon aux résidents et aux non-résidents de l'EEE, ont pour but de protéger les droits exclusifs de l'Islande sur les zones de pêche environnantes. Les droits d'exploitation de l'énergie ainsi que la production et la distribution d'énergie sont réservés aux entités de l'EEE, et les entités extérieures à l'EEE ne peuvent détenir plus de 49 pour cent des parts dans les compagnies d'aviation islandaises. La libéralisation des mouvements transfrontières de capitaux a entraîné de profonds changements dans la composition des portefeuilles financiers des résidents. Avant la libéralisation complète en 1995, les résidents ne possédaient qu'environ 145 millions d'euros (13 milliards de couronnes) en titres étrangers. Durant les dix années qui se sont écoulées entre 1995 et 2004, les portefeuilles d'avoirs étrangers ont été multipliés par 27 pour atteindre 3,9 milliards d'euros (344 milliards de couronnes), soit l'équivalent de 39 pour cent du PIB. On estime que cette évolution s'est poursuivie en 2005.

21. L'économie a commencé à réagir aux grands projets en 2003, et le taux de change s'est apprécié de près de 20 pour cent entre la fin de 2003 et la fin d'octobre 2005. La vigueur de la couronne islandaise, la consommation privée soutenue et le rythme croissant des investissements liés à l'aluminium se sont traduits par une forte hausse des importations. Toutefois, les exportations, après être restées à peu près inchangées en 2003, ont repris en 2004, légèrement baissé en 2005 et devraient progresser d'environ 10 pour cent en 2006. Le déficit du compte courant a augmenté, atteignant un niveau record de 15 pour cent du PIB en 2005. Il devrait néanmoins reculer légèrement en 2006, puis chuter à 6 pour cent en 2007. Les importations liées aux investissements dans les secteurs de

l'aluminium et de l'énergie représenteraient la moitié des déficits de 2005 et 2006, et l'on estime qu'elles régresseront lorsque la période d'investissement s'achèvera et que les usines commenceront à tourner.

3) RÉFORMES STRUCTURELLES

22. Durant la période considérée, l'Islande a mis en œuvre un certain nombre de réformes structurelles ayant principalement pour objet d'accroître l'efficacité et la compétitivité de l'économie. Un vaste programme de privatisations a été mené à bien. La concurrence a été renforcée grâce à la libéralisation des marchés de l'électricité et des télécommunications et à des ajustements structurels dans le secteur agricole, ainsi qu'à une restructuration et à un renforcement du cadre réglementaire. De vastes réformes fiscales ont été entreprises en faveur des particuliers et des entreprises. D'une manière générale, la coopération dans le cadre de l'Accord sur l'EEE a entraîné le réexamen et le remaniement d'un certain nombre de réglementations.

i) Privatisation

23. Au cours des 15 dernières années, le gouvernement islandais a mené à bien un vaste programme de privatisation, qui a contribué à transformer l'économie dans le sens d'un environnement plus libéral et plus compétitif. Après les ventes les plus récentes, qui incluent celles d'Iceland Telecom, de deux banques d'État et de plusieurs fonds d'emprunt sectoriels, les entreprises publiques les plus importantes sont actuellement les suivantes: les entreprises de production et de distribution d'électricité, le Fonds de financement du logement, le Fonds de prêts aux étudiants, et quelques établissements financiers plus petits, qui représentent ensemble un peu moins de 20 pour cent des crédits au sein de l'économie. L'État possède en outre 100 pour cent des parts de la Poste d'Islande, qui est le principal service de distribution de courrier, de colis et de produits pour les particuliers et les entreprises. Le monopole de l'État dans les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion a été supprimé, et son avantage compétitif a été dilué avec l'arrivée de nouveaux opérateurs.

24. Les collectivités locales possèdent plus de la moitié des capacités nationales de production d'électricité, notamment par le biais de participations dans la compagnie nationale d'électricité Landsvirkjun et Reykjavik Energy, et dans de nombreux petits distributeurs de chauffage, principalement des centrales géothermiques qui assurent le chauffage central de la plupart des foyers. Au début de 2006, aucune décision n'avait encore été prise au sujet de la privatisation des participations de l'État dans les compagnies d'énergie. De nombreuses municipalités possèdent leur distributeur local de chauffage et d'électricité et ont généralement leurs propres sociétés d'exploitation des ports.

ii) Politique de concurrence

25. Une nouvelle Loi sur la concurrence est entrée en vigueur en 2005, afin de mettre en œuvre un règlement de l'EEE de 2003. Elle renforce la structure de l'Office de la concurrence, qui remplace l'ancien Office de la concurrence et du contrôle des pratiques commerciales (CFTA). L'Office de la concurrence a pour fonction de surveiller les pratiques qui limitent la concurrence. La nouvelle loi prévoit un accroissement des ressources dans le domaine de la politique, tout en conférant à l'Office des pouvoirs d'intervention accrus et plus clairs. Elle a aussi retiré des responsabilités de l'Office les questions de consommation, afin qu'il concentre ses ressources sur les questions de concurrence. Une administration distincte, l'Agence de la consommation, est chargée de surveiller les pratiques commerciales déloyales.

iii) Déréglementation des marchés

26. Une déréglementation considérable a eu lieu dans le secteur énergétique. Introduite en application d'une directive de l'UE relative à la séparation entre, d'une part, le transport et la distribution et, de l'autre, la production et la vente d'électricité, elle est désormais achevée. Le cadre juridique actuel, adopté en 2003, désigne la production et la vente comme des activités soumises à la concurrence et impose une séparation comptable entre le transport et les autres activités pour le fournisseur monopolistique des services de transport. La société Landsnet hf. (IceGrid) a été créée en 2005 avec pour fonction principale de transporter l'électricité entre les producteurs et les consommateurs (services municipaux de distribution et utilisateurs finaux tels que les fondeurs d'aluminium). Détenue principalement par Landsvirkjun et Rarik (Iceland State Electricity), IceGrid est également chargée d'administrer, de superviser et d'exploiter le réseau. En outre, depuis le début de 2005, tous les gros consommateurs d'électricité (plus de 100 kW) peuvent choisir leur fournisseur. Le 1^{er} janvier 2006, cette liberté a été étendue à tous les consommateurs. En 2005, le Parlement a adopté une nouvelle loi qui supprimait les exonérations fiscales précédemment accordées aux compagnies d'énergie.

27. Le secteur des télécommunications s'est développé rapidement, à la suite d'importantes réformes juridiques. La Loi sur les télécommunications, adoptée en 1999, traduisait l'objectif du gouvernement d'intensifier la concurrence sur le marché des télécommunications, tout en assurant l'efficacité et la fiabilité. Elle garantit à tous les habitants de l'Islande un accès égal aux services de téléphonie et de transmission de données. Elle stipule que tous les opérateurs doivent permettre à leurs concurrents d'accéder aux réseaux et services de communications qu'ils contrôlent, de façon à faciliter l'accès des nouveaux opérateurs. Aucune restriction particulière ne s'applique à la propriété ou aux activités étrangères sur le marché des télécommunications. Une nouvelle loi adoptée en 2003 renforce encore la concurrence et l'ouverture. Elle contient des dispositions qui facilitent l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché national en supprimant l'obligation d'obtenir une licence d'exploitation. La politique du gouvernement en matière de télécommunications a encore été étoffée en 2005 grâce à un plan à long terme qui prévoit la poursuite de l'expansion du système GSM ainsi qu'un meilleur accès de tous les Islandais au réseau à haut débit.

28. Le rôle de surveillance confié en 1999 à l'Administration des postes et télécommunications a été considérablement renforcé. L'Administration collabore avec l'Office de la concurrence afin de garantir une concurrence active et des pratiques commerciales loyales sur le nouveau marché ouvert des télécommunications.

29. Le secteur agricole a poursuivi sur la voie de l'ajustement structurel durant la période considérée. Le soutien de l'État aux producteurs vise, entre autres, à favoriser la rationalisation, l'efficacité et la compétitivité. Le nombre d'exploitations tournées vers la production a fortement baissé au cours des dernières années, et celles qui restent tendent à s'agrandir et à produire plus. Ce phénomène n'est nulle part plus évident que dans la production laitière, où le nombre d'exploitations a baissé de plus de 40 pour cent au cours des 15 dernières années. La production des exploitations restantes a augmenté en moyenne de 74 pour cent par unité au cours de la même période. La production de viande de volaille et de viande porcine s'est fortement concentrée, et il ne reste plus qu'une poignée de grands producteurs.

30. La politique gouvernementale fait une plus grande place au contrôle de la qualité et aux considérations écologiques, par exemple en soutenant des programmes en faveur de la production de viande ovine. La réglementation des prix et les quotas de production ont été supprimés sauf dans le secteur laitier, où la législation a été modifiée pour permettre la suppression de la première à tout

moment sur décision des autorités compétentes. Un nouveau programme de soutien en faveur des producteurs de tomates, de concombres et de poivrons a été instauré en 2002, à la suite de la suppression des droits de douane appliqués à ces produits ainsi qu'à plusieurs autres produits végétaux.

31. Un certain nombre de réformes institutionnelles ont été mises en œuvre au cours de la période considérée, la plus importante ayant entraîné la création de l'Office agricole en 2006 et de l'Université agronomique d'Islande en 2005. L'Office agricole, qui remplace l'Office du Vétérinaire en chef, la Direction de la pêche en eau douce, l'Inspection des aliments pour animaux, des semences et des engrais, le Service de protection phytosanitaire et le Conseil de classification des viandes, assume en outre diverses tâches administratives précédemment confiées à l'Association des agriculteurs. L'Université agronomique d'Islande est née de la fusion entre l'Université agricole de Hvanneyri, le Collège horticole de Reykir et l'Institut de recherche agronomique.

iv) Réforme fiscale

32. Conformément à la Déclaration de politique générale publiée par le gouvernement de coalition en 2003, la première phase de réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a eu lieu en 2005, le taux d'imposition ayant été ramené de 25,75 à 24,75 pour cent. L'impôt sur le patrimoine net des particuliers et des entreprises a été supprimé en 2005, et cette suppression prendra effet au moment de l'imposition de 2006. La deuxième phase de réduction de l'impôt sur le revenu aura lieu en 2006, lorsque le taux sera à nouveau réduit de 1 point, à 23,75 pour cent. La dernière phase, la plus importante, sera mise en œuvre en 2007, lorsque le taux sera réduit de 2 points, à 21,75 pour cent. Grâce à ces réformes, l'impôt sur le revenu aura diminué de 8 pour cent depuis 1997, passant de 29,75 à 21,75 pour cent, soit une baisse de plus d'un quart. En outre, la TVA sera réexaminée conformément à la Déclaration de politique générale du gouvernement.

33. De larges réformes fiscales ont également été réalisées en faveur des entreprises durant la période considérée. En 2002, l'impôt sur les bénéficiaires a été ramené de 30 à 18 pour cent, et l'impôt sur le patrimoine net des entreprises a été ramené de 1,2 à 0,6 pour cent, puis supprimé en 2006. En 2003, le droit de timbre a été réduit pour les sociétés et pour les particuliers.

v) Autres réformes menées à bien durant la période considérée

34. En 2001, le cadre législatif applicable aux marchés publics a été entièrement revu, de façon à être contenu pour la première fois dans un seul texte concis. Cette révision a été faite sur la base des huit directives de l'UE qui existaient à l'époque au sujet des marchés publics. La loi contient des dispositions relatives au domaine d'application des marchés, en ce qui concerne aussi bien la conformité aux directives de l'UE et aux autres lois nationales que les montants minimaux. Les procédures d'appel d'offres et d'adjudication ont été améliorées, et une définition commune a été adoptée pour les autorités contractantes et les adjudicataires, notamment dans le domaine des méthodes nouvelles telles que les procédures négociées et les partenariats public-privé. En outre, les contrats-cadres ont été améliorés, de façon à instaurer une confiance commune dans le système entre les futurs soumissionnaires, les adjudicataires et les autorités contractantes. Les procédures de sélection des offres ont aussi été revues et clarifiées. La nouvelle législation a institué un Comité des plaintes indépendant pour les marchés publics. De plus, une nouvelle Loi sur les procédures de passation des marchés publics est entrée en vigueur en 2001; elle contient des dispositions relatives à la planification, aux appels d'offres, à la supervision et à la constitution des projets publics.

35. L'Islande a adhéré à l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC en 2001. La participation des fournisseurs étrangers aux marchés publics n'est limitée ni par la Loi sur les marchés publics de 2001, ni par les règlements qui s'y rattachent. La législation s'applique aux marchés de produits, de services et de travaux passés à l'intérieur de l'EEE ainsi qu'aux pays parties à l'AMP. Elle dispose expressément que les droits qu'elle confère s'appliquent aussi bien aux personnes physiques et morales domiciliées dans l'un des États de l'EEE qu'à celles qui ont des droits en vertu des traités internationaux conclus par l'Islande.

36. En 2002, le gouvernement a publié une Politique des marchés publics, conforme à la nouvelle loi, qui contient des dispositions relatives par exemple au meilleur rapport qualité-prix, aux marchés électroniques, au coût du cycle de vie et aux marchés publics écologiques, ainsi qu'une révision des procédures d'appel d'offres. En 2006, il est prévu que l'Islande remanie à nouveau sa législation sur les marchés publics en fonction des nouvelles directives adoptées par l'UE en 2004.

37. En janvier 2006, une nouvelle Loi douanière simplifiant encore les formalités est entrée en vigueur. Avec la mise en place du dédouanement par EDI, le rôle des opérateurs spécialisés dans la transmission de données électroniques aux services douaniers pour le compte des importateurs et des exportateurs a pris de l'importance. La Loi contient des dispositions nouvelles relatives aux opérations des commissionnaires en douane, qui doivent être agréées par le Ministre des finances. Les procédures de plainte ont également été simplifiées. Toutes les décisions rendues par les Directeurs des douanes peuvent désormais faire l'objet d'un recours auprès de l'Office des douanes. La Loi modifie également les dispositions pénales et les règles et procédures existantes. Parmi les autres modifications figurent de nouvelles dispositions qui renforcent les responsabilités des autorités douanières dans les enquêtes pour infraction à la Loi douanière.

III. OBJECTIFS ET ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

1) L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

L'OMC et le Programme de Doha pour le développement

38. L'Islande est fermement attachée au cadre commercial multilatéral placé sous les auspices de l'OMC. Ce système solide, fondé sur des règles, revêt une importance particulière pour les petits pays comme l'Islande. Elle est en outre fermement attachée au Programme de Doha pour le développement et elle est convaincue qu'un résultat juste et équitable sera bénéfique à l'ensemble des Membres.

39. La coopération en matière de développement constitue un aspect important de la politique étrangère de l'Islande, qui a décidé d'augmenter sensiblement son aide publique au développement durant les années à venir. Une politique en la matière a donc été formulée pour la période 2005-2009. Partant des objectifs du Millénaire pour le développement, elle définit les domaines dans lesquels l'Islande contribuera au développement mondial. Un de ses éléments importants est l'engagement pris par l'Islande d'aider les pays en développement à bénéficier de la libéralisation accrue des échanges.

40. L'Islande apporte son soutien au Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement, destiné à aider les pays en développement à tirer parti des possibilités offertes par la libéralisation accrue des échanges. En 2005, elle a sensiblement augmenté sa contribution à ce fonds, qui est de 60 000 francs suisses par an pour la période 2005-2007. Elle a en outre versé 20 000 francs suisses pour financer la participation de représentants des pays en développement à la Conférence ministérielle de Hong Kong en 2005. Elle est aussi l'un des pays à l'origine de l'Initiative nordique pour l'Afrique, destinée à mieux faire comprendre de quelle façon le commerce et la politique commerciale peuvent être bénéfiques pour l'Afrique. Dans le cadre de cette

initiative, une conférence ministérielle a été organisée à Dar es-Salaam en 2005. Elle a réuni, outre les pays nordiques, 20 pays africains, des ONG et des représentants d'institutions internationales.

Accès aux marchés pour les produits non agricoles

41. Ayant expérimenté directement les effets positifs de la libéralisation des marchés, l'Islande est fermement déterminée à élargir l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, qu'elle juge essentiel pour les pays développés aussi bien que pour les pays en développement. Le secteur des produits de la pêche continue de revêtir une importance particulière pour elle, mais d'autres secteurs prennent une importance grandissante comme les machines, les poids et balances, les récipients en plastique, les médicaments et les appareils médicaux, pour n'en citer que quelques-uns.

Commerce des produits agricoles

42. En tant qu'importateur net de produits alimentaires, l'Islande est très tributaire du commerce international des produits agricoles. Elle est foncièrement attachée aux objectifs du processus de réforme en cours à l'OMC et à l'instauration d'un système de commerce des produits agricoles équitable et axé sur le marché, conformément aux dispositions et principes de l'Accord sur l'agriculture. Depuis quelques années, la politique gouvernementale accorde une très grande place à l'ajustement structurel et à la rationalisation dans les domaines de la production et de la transformation, de façon que le pays puisse se préparer et faire face aux engagements multilatéraux de libéralisation du commerce des produits agricoles. L'objectif déclaré du gouvernement est d'offrir à l'agriculture islandaise une possibilité réaliste de s'adapter à l'évolution de son environnement fonctionnel, dans l'intérêt des agriculteurs aussi bien que des consommateurs.

43. Activité à coût élevé et à faible potentiel, l'agriculture islandaise est très tributaire du soutien direct et indirect de l'État. Ces conditions tiennent à des facteurs tels que le climat rude, la topographie difficile et la faible densité démographique. La viabilité de l'agriculture est étroitement liée à la politique de développement rural et joue un rôle essentiel dans la réponse à un certain nombre de préoccupations autres que commerciales telles que la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la préservation du patrimoine culturel. L'Islande insiste donc beaucoup sur l'élaboration de règles multilatérales qui régissent le commerce des produits agricoles tout en tenant compte de ces préoccupations autres que commerciales.

Commerce des services

44. L'Islande est fermement attachée à une véritable libéralisation du commerce des services dans un large éventail de secteurs, y compris les transports maritimes et aériens et les télécommunications. Elle a mis en place un environnement réglementaire très ouvert et libéral pour le commerce des services et participe actuellement au processus plurilatéral de demandes et d'offres conformément à la Déclaration ministérielle de Hong Kong.

Règles

45. Dans les négociations sur les règles, l'Islande met notamment l'accent sur un renforcement des disciplines relatives aux subventions dans le secteur de la pêche. Cet objectif revêt une importance fondamentale, non seulement parce que les subventions faussent le libre-échange et la concurrence, mais aussi en raison du rapport direct qui existe entre ces obstacles dans le secteur de la pêche et les capacités de pêche excessives ainsi que la surexploitation des stocks de poissons.

ADPIC

46. L'Islande soutient les actions qui visent à ce que l'Accord sur les ADPIC favorise les mesures destinées à protéger la santé publique. Elle a appuyé la décision du Conseil général du 30 août 2003 levant les restrictions sur les exportations imposées au titre des licences obligatoires pour les produits pharmaceutiques. Elle a pris les mesures d'application nécessaires grâce à la Loi n° 127/2005, qui a modifié la Loi sur les brevets n° 17/1991. Un règlement basé sur cette loi est attendu pour le printemps 2006.

2) L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE)

47. L'Accord sur l'Espace économique européen (EEE) étend le marché intérieur des 25 États membres de l'UE à trois pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE): l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Il porte sur la libre circulation des marchandises, des personnes, des capitaux et des services (les "quatre libertés"). L'une des obligations principales étant de garantir des conditions de concurrence égales, les règles de fond de l'Accord relatives à la concurrence correspondent à l'acquis communautaire en la matière. Cet accord contient des règles relatives aux ententes, à l'abus de position dominante, au contrôle des fusions, aux monopoles d'État et à l'aide publique, ainsi qu'aux marchés publics. Il porte également sur les domaines ayant une incidence sur la position concurrentielle des entreprises, tels que la protection des consommateurs, l'environnement, la politique sociale (y compris la santé et la sécurité au travail, la législation du travail et l'égalité de traitement des hommes et des femmes), les statistiques et certains éléments du droit des sociétés. Parmi les autres domaines de coopération figurent la culture, l'éducation, les services d'information et les petites et moyennes entreprises.

48. L'Accord sur l'EEE, qui ne porte pas sur la Politique agricole commune ni sur la Politique commune de la pêche de l'UE, contient cependant des dispositions relatives à divers aspects du commerce des produits agricoles et des produits de la pêche. Il dispose que les parties "s'engagent à poursuivre leurs efforts pour parvenir à la libéralisation progressive des échanges agricoles".² À cette fin, elles doivent procéder tous les deux ans à un examen des conditions de leurs échanges de produits agricoles.³ Le plus récent de ces examens s'est achevé en février 2006, et ses résultats devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Après cette date, les droits de douane sur certains produits agricoles mentionnés dans l'Annexe I de l'Accord sur l'EEE seront supprimés. Comme l'Accord sur l'EEE n'est pas une union douanière, la politique commerciale à l'égard des pays tiers n'entre pas non plus dans son champ d'application.

49. L'une des principales spécificités de l'Accord sur l'EEE, qui le distingue de la plupart des autres accords de libre-échange, est son caractère dynamique. Ses règles communes sont mises à jour en permanence par l'ajout de dispositions législatives nouvelles de l'UE. Cet aspect est essentiel vu l'importante production de règles communautaires relatives au marché intérieur. Chaque mois, un certain nombre de dispositions intéressant l'EEE sont intégrées à l'Accord sur décision du Comité mixte de l'EEE. L'Accord prévoit des procédures d'information et de consultation à tous les stades du processus décisionnel communautaire. Les États membres de l'AELE/EEE peuvent demander l'ouverture de consultations sur les sujets qui les intéressent et négocier certaines adaptations de la législation communautaire qui leur est applicable, si des circonstances particulières l'exigent. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, plus de 5 000 dispositions légales communautaires y ont été intégrées.

² Article 19:2 de l'Accord sur l'EEE.

³ Article 19:3 de l'Accord sur l'EEE.

3) ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

50. Depuis le début des années 90, l'Islande et ses autres partenaires de l'AELE – Liechtenstein, Norvège et Suisse – ont établi un vaste réseau de relations contractuelles de libre-échange avec l'Europe centrale et orientale, la région méditerranéenne et divers autres pays du monde.⁴ Des accords de libre-échange avec le Mexique et le Chili ont étendu ce réseau au-delà de l'Atlantique, et l'accord de libre-échange avec Singapour a été le premier à lier des pays européens et un pays asiatique. Depuis 2000, l'Islande et ses partenaires de l'AELE ont conclu des accords de libre-échange avec le Chili, la Corée, la Croatie, la Jordanie, le Liban, la Macédoine, le Mexique, Singapour et la Tunisie, et un accord attend d'être signé avec l'Union douanière d'Afrique australe⁵. À présent, le réseau de l'AELE compte 15 accords de libre-échange et six déclarations de coopération. Plusieurs accords sont en cours de négociation, notamment avec des pays d'Amérique, d'Asie et d'Afrique.

51. L'objectif de la politique de l'AELE vis-à-vis des pays tiers est de protéger les intérêts économiques des États de l'Association en complétant la coopération européenne interrégionale en matière d'échanges et les régimes et négociations dans le cadre de l'OMC.

52. Les accords de libre-échange de l'AELE portent sur le commerce des produits industriels, des produits de la pêche et des produits agricoles transformés. En outre, chaque pays membre de l'AELE a signé des protocoles bilatéraux concernant les produits agricoles avec chacun de ses partenaires des pays tiers. Ces protocoles font partie intégrante des accords multilatéraux de l'AELE. Les accords de libre-échange contiennent des dispositions relatives à un certain nombre de questions commerciales nouvelles, y compris les règles de concurrence, les aides publiques et la protection de la propriété intellectuelle. Au cours des dernières années, ils ont été étendus aux services, aux investissements et aux marchés publics⁶, à mesure que les parties reconnaissent l'importance grandissante de ces questions. D'autres accords contiennent des dispositions évolutives sur ces questions, afin de permettre la libéralisation progressive et l'ouverture mutuelle des marchés à l'investissement et au commerce des services, compte tenu des progrès réalisés en matière d'intégration européenne ainsi que dans le cadre de l'OMC.

53. Nombre de ces accords de libre-échange de l'AELE ont été conçus selon une approche asymétrique, de façon à tenir compte des différents niveaux de développement économique dans les pays partenaires. Les États membres de l'AELE sont tenus de supprimer d'emblée les obstacles au commerce, tandis que les pays partenaires peuvent, pour certains produits sensibles, les éliminer progressivement pendant une période de transition, ce qui leur laisse le temps d'adapter leur économie aux conditions du libre-échange.

54. En 2005, l'Islande et les îles Féroé ont signé un accord de libre-échange qui devrait être ratifié par toutes les parties au premier semestre de 2006. Cet accord s'applique au commerce de toutes les marchandises, y compris les produits agricoles. Il porte aussi sur le commerce des services, avec un accès au marché et un traitement national complets pour les quatre modes. Et il s'étend à l'investissement et à la libre circulation des personnes entre les signataires.

⁴ Depuis le 1^{er} mai 2004, l'Accord sur l'EEE élargi a remplacé les accords de libre-échange avec l'Estonie, la République tchèque, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la Hongrie, à la suite de l'adhésion de ces pays à l'UE.

⁵ Qui comprend l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland.

⁶ C'est le cas des accords de libre-échange de l'AELE signés le 26 juin 2002 avec Singapour et le 26 juin 2003 avec le Chili.

55. En février 2006, l'Islande et la Chine ont lancé une étude sur la possibilité d'établir une zone de libre-échange entre les deux pays. Cette étude devrait être achevée à l'été 2006. Si elle conclut qu'une telle zone est réalisable, les négociations en vue d'un accord de libre-échange devraient s'ouvrir dans le courant de l'année 2006.
